ANX016 · ANNEXES DÉDIÉES

Les trois années de formation et la deuxième année de Nebucadnetsar

Daniel 1 fixe la durée de la formation : « Le roi leur assigna pour chaque jour une portion des mets de sa table et…

LECTURE
35 min

RÉFÉRENCES
42

LIVRES CITÉS
1

PUBLIÉE
27/10/2026

MISE À JOUR
29/10/2026

DROITS
© 2026 Schilo — Tous droits réservés

SOMMAIRE

1. Les deux indications à rapprocher 3
2. La difficulté est réelle 3
3. Une « année » antique n’équivaut pas nécessairement à douze mois complets 3
4. L’année d’accession de Nebucadnetsar 4
5. Trois années civiles peuvent ainsi chevaucher deux années officielles du règne 4
6. Une représentation simplifiée 4
7. Les trois années peuvent être comptées de manière inclusive 5
8. Daniel 1 ne donne aucune date de début précise 5
9. Daniel 1 ne donne pas non plus la date exacte de l’examen final 5
10. L’examen précède normalement le service royal 6
11. Daniel 2 suppose que Daniel appartient déjà au monde des sages 6
12. Cela n’implique pas que Daniel pratiquait toutes les disciplines des sages babyloniens 6
13. Le problème chronologique dépend donc du système de computation 7
14. Il faut également tenir compte de la date de l’accession 7
15. Daniel 1 et Daniel 2 utilisent-ils nécessairement exactement le même mode de calcul ? 7
16. Une autre possibilité : le rêve survient avant la fin complète de la formation 8
17. La structure du récit favorise une lecture successive 8
18. La solution par l’année d’accession répond précisément à cette difficulté 8
19. Une datation autour de 603/602 av. J.-C. 9
20. Conséquence pour l’âge approximatif de Daniel 10
21. La jeunesse éventuelle de Daniel accentue le contraste narratif 10
22. Daniel refuse de s’attribuer la révélation 10
23. Daniel 1.17 constitue le lien littéraire avec Daniel 2 11
24. La chronologie sert ainsi la progression narrative 11
25. Ce que l’on peut affirmer avec assurance 11
26. Ce qui demeure une reconstruction 12
27. La formulation la plus rigoureuse 12
Références bibliques citées 12
Conclusion de l’annexe 12

1. Les deux indications à rapprocher

Daniel 1 fixe la durée de la formation :

« Le roi leur assigna pour chaque jour une portion des mets de sa table et du vin dont il buvait, voulant les élever pendant trois années, au bout desquelles ils seraient au service du roi. » (Daniel 1.5)

Daniel 2 fournit ensuite une indication chronologique :

« La deuxième année du règne de Nebucadnetsar, Nebucadnetsar eut des rêves. » (Daniel 2.1)

À première lecture, une difficulté apparaît.

Comment Daniel peut-il avoir terminé une formation de trois années et intervenir dans les événements de Daniel 2 si ceux-ci surviennent dès la deuxième année de Nebucadnetsar ?

2. La difficulté est réelle

Il ne faut pas supprimer artificiellement le problème.

Daniel 1 présente une séquence claire :

sélection des jeunes Judéens ;

formation pendant trois années ;

présentation devant Nebucadnetsar ;

reconnaissance de leur sagesse ;

entrée au service du roi.

Daniel 2 semble ensuite raconter un événement survenu pendant la deuxième année du règne de Nebucadnetsar.

Une lecture utilisant exclusivement notre manière moderne de compter des années complètes pourrait donc donner l’impression d’une incompatibilité.

3. Une « année » antique n’équivaut pas nécessairement à douze mois complets

La première précaution consiste à ne pas comprendre automatiquement les trois années de Daniel 1.5 comme une période de trente-six mois complets.

Dans les chronologies antiques, une année désignée dans un récit peut correspondre à une portion d’année civile.

Une période commencée à la fin d’une année, poursuivie pendant une année complète et terminée au début d’une troisième peut ainsi toucher trois années calendaires sans durer trois années pleines.

Cette distinction est essentielle pour comprendre la chronologie du passage.

4. L’année d’accession de Nebucadnetsar

Nebucadnetsar accède au trône en 605 av. J.-C., après la mort de son père Nabopolassar.

Dans le système babylonien, la période comprise entre son accession au trône et le commencement de sa première année officielle constitue son **année d’accession**.

Cette période n’est donc pas numérotée comme sa première année de règne.

La première année officielle commence au Nouvel An babylonien suivant.

Cette méthode de computation crée un décalage entre la durée réelle écoulée depuis l’accession du souverain et le numéro officiel de son année de règne.

5. Trois années civiles peuvent ainsi chevaucher deux années officielles du règne

Si Daniel arrive à Babylone au cours de l’année d’accession de Nebucadnetsar, sa formation peut commencer pendant cette période.

Elle se poursuit ensuite pendant la première année officielle du roi.

Elle peut enfin s’achever pendant sa deuxième année officielle.

La séquence serait alors approximativement :

année d’accession de Nebucadnetsar : commencement de la formation ;

première année de Nebucadnetsar : poursuite de la formation ;

deuxième année de Nebucadnetsar : achèvement de la formation et événements de Daniel 2.

Les « trois années » de Daniel 1 et la « deuxième année » de Daniel 2 ne sont donc pas nécessairement incompatibles.

6. Une représentation simplifiée

Le mécanisme peut être présenté de la manière suivante :

PÉRIODE	COMPUTATION DU RÈGNE DE NEBUCADNETSAR	FORMATION DE DANIEL
605 av. J.-C.	Année d’accession	Première période de formation
604 av. J.-C.	Première année officielle	Deuxième période
603 av. J.-C.	Deuxième année officielle	Troisième période / fin de formation possible

Ce tableau est volontairement simplifié.

Il illustre le mécanisme chronologique sans prétendre déterminer le mois exact de l’arrivée de Daniel, de son examen ou du rêve de Nebucadnetsar.

7. Les trois années peuvent être comptées de manière inclusive

Une computation inclusive permet également de comprendre l’expression « trois années ».

L’année initiale est comptée comme première période, même si elle n’est pas complète.

L’année suivante constitue la deuxième.

La portion de l’année suivante constitue la troisième.

Une durée couvrant des parties de trois années calendaires peut ainsi être décrite comme une formation de trois années sans correspondre à trente-six mois.

8. Daniel 1 ne donne aucune date de début précise

Le texte ne précise pas le jour ni le mois où Daniel commence sa formation.

Il ne précise pas davantage le moment exact où il arrive à Babylone.

Daniel 1.1 fournit une année de règne.

Daniel 1.5 fournit la durée prévue de la formation.

Mais aucune donnée ne permet de calculer exactement le nombre de mois séparant ces deux événements.

Toute reconstruction plus précise doit donc être présentée comme approximative.

9. Daniel 1 ne donne pas non plus la date exacte de l’examen final

Daniel 1.18 déclare :

« Au terme fixé par le roi pour qu’on les lui amène, le chef des eunuques les présenta à Nebucadnetsar. »

Le texte confirme donc que la période prévue arrive à son terme.

Mais il ne fournit aucune date absolue pour cette audience.

On sait seulement qu’elle intervient après la formation prescrite.

Cette absence de date précise interdit de construire une chronologie au mois près.

10. L’examen précède normalement le service royal

Daniel 1.19 rapporte :

« Le roi s’entretint avec eux ; et, parmi tous ces jeunes gens, il ne s’en trouva aucun comme Daniel, Hanania, Mishaël et Azaria. Ils furent donc admis au service du roi. »

La progression narrative est claire.

La formation est suivie d’un examen.

L’examen conduit à l’admission au service royal.

Daniel 2 peut donc être lu comme la première grande crise racontée après cette intégration.

11. Daniel 2 suppose que Daniel appartient déjà au monde des sages

Nebucadnetsar ordonne de convoquer les spécialistes de sa cour afin d’obtenir l’explication de son rêve (Daniel 2.2).

Après leur incapacité à répondre à ses exigences, le roi ordonne la mise à mort des sages de Babylone (Daniel 2.12).

Le récit ajoute :

« La sentence fut publiée, les sages étaient mis à mort, et l’on cherchait Daniel et ses compagnons pour les faire périr. » (Daniel 2.13)

Daniel et ses compagnons sont donc suffisamment associés à cette catégorie pour être concernés par le décret.

12. Cela n’implique pas que Daniel pratiquait toutes les disciplines des sages babyloniens

L’appartenance institutionnelle de Daniel au monde des sages ne signifie pas qu’il partageait toutes leurs pratiques religieuses ou divinatoires.

Daniel 2 établit précisément une distinction entre eux et lui.

Les sages déclarent leur incapacité (Daniel 2.10-11).

Daniel, de son côté, cherche la réponse auprès du Dieu du ciel (Daniel 2.17-19).

Le récit oppose donc moins deux niveaux d’intelligence que deux sources de connaissance.

13. Le problème chronologique dépend donc du système de computation

Si la deuxième année de Nebucadnetsar était comprise comme signifiant nécessairement « entre douze et vingt-quatre mois après son accession », une difficulté importante subsisterait.

Mais ce n’est pas ainsi que fonctionne le système babylonien avec année d’accession.

L’année d’accession constitue une période distincte.

La deuxième année officielle peut donc commencer sensiblement plus de deux années calendaires après le début de l’année dans laquelle Nebucadnetsar a accédé au trône.

Cette différence réduit considérablement la difficulté.

14. Il faut également tenir compte de la date de l’accession

Nebucadnetsar n’accède pas au trône au premier jour d’une année moderne commençant le 1er janvier.

Son accession intervient en cours d’année.

La période initiale précédant sa première année officielle peut donc servir de première portion à la chronologie de la formation de Daniel.

C’est précisément ce que notre numérotation moderne risque de masquer lorsque nous lisons « deuxième année » comme s’il s’agissait simplement de la deuxième année civile suivant 605.

15. Daniel 1 et Daniel 2 utilisent-ils nécessairement exactement le même mode de calcul ?

La prudence demeure nécessaire.

Le livre ne contient pas une note expliquant explicitement le système chronologique employé dans chaque verset.

L’explication par l’année d’accession et le comptage inclusif constitue une harmonisation cohérente.

Elle ne doit cependant pas être transformée en information explicitement donnée par Daniel.

La différence entre **ce que le texte affirme** et **la reconstruction chronologique permettant d’articuler ses indications** doit rester visible.

16. Une autre possibilité : le rêve survient avant la fin complète de la formation

Une autre explication a parfois été envisagée.

Daniel et ses compagnons pourraient avoir été considérés comme appartenant au groupe général des sages avant même l’achèvement formel de leur formation.

Le décret de Daniel 2 aurait alors pu les concerner en tant que membres en formation de cette institution.

Cette hypothèse permettrait également de réduire la difficulté.

Elle est cependant moins directement appuyée par la progression narrative de Daniel 1, qui présente leur examen avant leur admission au service du roi.

17. La structure du récit favorise une lecture successive

Dans sa forme actuelle, le livre présente Daniel 1 comme un chapitre complet d’introduction.

La formation s’achève.

Les jeunes hommes sont examinés.

Ils entrent au service royal.

Daniel 2 commence ensuite par le rêve de Nebucadnetsar.

La lecture la plus naturelle de la narration consiste donc à comprendre Daniel 2 comme postérieur à l’achèvement de la formation.

Il est préférable, lorsque cela est possible, de chercher une solution chronologique compatible avec cette progression plutôt que de supposer immédiatement que Daniel 2 se déroule au milieu de Daniel 1.

18. La solution par l’année d’accession répond précisément à cette difficulté

L’hypothèse d’une formation commencée pendant l’année d’accession permet de conserver cette succession.

Daniel commence sa formation en 605 av. J.-C.

Il poursuit celle-ci pendant la première année officielle de Nebucadnetsar.

Il l’achève au cours de la deuxième année officielle.

Le rêve de Daniel 2 peut alors intervenir après son admission au service royal tout en appartenant encore à la deuxième année du souverain.

19. Une datation autour de 603/602 av. J.-C.

Sur cette base, les événements de Daniel 2 peuvent être placés approximativement vers 603/602 av. J.-C., selon les systèmes de conversion et la manière de compter les périodes concernées.

Cette date doit rester approximative.

Le texte lique fournit une année de règne, non une date moderne complète.

Il est donc préférable d’utiliser des formulations telles que « **vers 603/602 av. J.-C.** » plutôt que de prétendre déterminer une date exacte.

20. Conséquence pour l’âge approximatif de Daniel

Si l’on retient, uniquement comme hypothèse de travail, un âge d’environ quatorze ans lors de son arrivée à Babylone vers 605 av. J.-C., Daniel aurait approximativement seize ou dix-sept ans au terme de sa formation.

Il pourrait donc être encore très jeune lors des événements de Daniel 2.

Mais aucun verset ne donne son âge.

Cette estimation dépend entièrement de l’hypothèse initiale concernant son âge au moment de la déportation.

Elle ne doit donc jamais être présentée comme une donnée lique certaine.

21. La jeunesse éventuelle de Daniel accentue le contraste narratif

Si Daniel est effectivement encore très jeune, le contraste avec les sages établis de Babylone devient particulièrement frappant.

Les spécialistes expérimentés de la cour ne peuvent répondre au roi.

Daniel, récemment formé, ne prétend pourtant pas être intellectuellement supérieur par nature.

Il demande du temps et appelle ses compagnons à implorer la miséricorde du Dieu du ciel (Daniel 2.16-18).

Le mystère lui est ensuite révélé (Daniel 2.19).

Le récit attribue ainsi la solution à Dieu plutôt qu’à l’âge, à l’expérience ou au statut de Daniel.

22. Daniel refuse de s’attribuer la révélation

Lorsqu’il paraît devant Nebucadnetsar, Daniel précise :

« Le mystère que le roi demande, ce ne sont pas les sages, les enchanteurs, les magiciens et les devins qui peuvent le révéler au roi. Mais il y a dans les cieux un Dieu qui révèle les mystères. » (Daniel 2.27-28)

Il ajoute encore :

« Si ce mystère m’a été révélé, ce n’est point qu’il y ait en moi une sagesse supérieure à celle de tous les vivants. » (Daniel 2.30)

Daniel 2 confirme ainsi ce que Daniel 1.17 avait déjà préparé.

La formation explique la présence de Daniel à la cour.

La révélation explique sa capacité à dévoiler le mystère.

23. Daniel 1.17 constitue le lien littéraire avec Daniel 2

Daniel 1.17 précise :

« Daniel expliquait toutes les visions et tous les rêves. »

Cette indication serait inutile si elle ne préparait pas la suite.

Dès Daniel 2, Nebucadnetsar reçoit un rêve.

Le lecteur sait déjà que Daniel possède une aptitude particulière dans ce domaine.

La transition entre les deux chapitres est donc soigneusement préparée.

24. La chronologie sert ainsi la progression narrative

Les données chronologiques ne sont pas étrangères à la construction du récit.

Daniel arrive comme captif.

Il est formé.

Il est examiné.

Il entre au service du roi.

Puis survient une crise que la sagesse institutionnelle de Babylone ne peut résoudre.

Daniel, formé par Babylone mais dépendant du Dieu d'Israël pour la révélation, devient alors l'interprète du mystère royal.

Daniel 1 et Daniel 2 forment ainsi une progression cohérente.

25. Ce que l'on peut affirmer avec assurance

Plusieurs données sont explicites :

Daniel et ses compagnons doivent recevoir trois années de formation (Daniel 1.5).

Ils sont présentés à Nebucadnetsar au terme de la période fixée (Daniel 1.18).

Ils sont admis au service du roi (Daniel 1.19).

Le rêve de Nebucadnetsar est situé dans sa deuxième année de règne (Daniel 2.1).

Daniel et ses compagnons sont concernés par le décret dirigé contre les sages (Daniel 2.13).

Ces données doivent toutes être conservées dans la reconstruction chronologique.

26. Ce qui demeure une reconstruction

Le texte ne donne pas :

le mois de l’arrivée de Daniel à Babylone ;

le mois où commence sa formation ;

le nombre exact de mois correspondant aux « trois années » ;

la date précise de son examen ;

ni le mois du rêve de Nebucadnetsar.

La reconstruction utilisant l’année d’accession et un comptage inclusif permet d’articuler les données.

Elle ne transforme pas pour autant les éléments manquants en certitudes.

27. La formulation la plus rigoureuse

Une formulation académique peut donc être retenue :

« La formation de trois années mentionnée en Daniel 1.5 n’exige pas nécessairement trente-six mois complets. Si elle commence pendant l’année d’accession de Nebucadnetsar en 605 av. J.-C., se poursuit pendant sa première année officielle et s’achève au cours de sa deuxième année, Daniel peut avoir terminé sa formation avant les événements de Daniel 2 tout en se trouvant encore dans la deuxième année officielle du roi. Cette reconstruction constitue une harmonisation chronologique cohérente, sans pouvoir être établie au mois près. »

Cette formulation respecte à la fois les données textuelles et les limites de la reconstruction.

Références bibliques citées

Daniel 1.5 ; Daniel 1.17 ; Daniel 1.18 ; Daniel 1.19 ; Daniel 2.1 ; Daniel 2.2 ; Daniel 2.10-11 ; Daniel 2.12 ; Daniel 2.13 ; Daniel 2.16-18 ; Daniel 2.17-19 ; Daniel 2.19 ; Daniel 2.27-28 ; Daniel 2.30.

Conclusion de l’annexe

La comparaison entre les trois années de formation de Daniel 1.5 et la deuxième année de Nebucadnetsar en Daniel 2.1 crée une difficulté seulement si les indications sont interprétées selon une computation moderne composée d’années complètes à partir du jour de l’accession.

Le système babylonien distingue au contraire **l’année d’accession** de la première année officielle du souverain.

Une formation commencée pendant l’année d’accession de Nebucadnetsar en 605 av. J.-C. peut ainsi traverser sa première année et s’achever pendant sa deuxième année officielle.

Les trois années de Daniel 1 peuvent correspondre à des portions de trois années calendaires sans représenter nécessairement trente-six mois.

Cette reconstruction permet de conserver la progression naturelle du récit : **Daniel est formé, examiné, admis au service royal, puis confronté à la crise du rêve de Nebucadnetsar.**

Elle explique également pourquoi Daniel peut être concerné par le décret contre les sages dans Daniel 2.

La solution ne doit cependant pas être présentée avec une précision que les textes ne possèdent pas. Les mois exacts de l’arrivée de Daniel, du commencement de sa formation, de son examen et du rêve ne sont pas indiqués.

La conclusion la plus prudente est donc que **Daniel 1.5 et Daniel 2.1 peuvent être chronologiquement compatibles si l’on tient compte de l’année d’accession de Nebucadnetsar et du caractère inclusif possible du décompte des trois années**.

POUR ALLER PLUS LOIN

ÉTUDE PRÉCÉDENTE	ANX015 - La formation à la cour babylonienne : langue, littérature et sagesse des Chaldéens https://schilo.org/anx015-la-formation-a-la-cour-babylonienne-langue-litterature-et-sagesse-des-chaldeens/
ÉTUDE SUIVANTE	ANX017 - « Daniel fut là jusqu'à la première année du roi Cyrus » : portée chronologique et littéraire de Daniel 1.21 https://schilo.org/anx017-daniel-fut-la-jusqua-la-premiere-annee-du-roi-cyrus-portee-chronologique-et-litteraire-de-daniel-1-21/

GENÈSE 49.10

« Le sceptre ne s'éloignera pas de Juda, ni le bâton de commandement d'entre ses pieds, jusqu'à ce que vienne Schilo, et que les peuples lui obéissent. »

Pourquoi « Schilo » ?

Le terme « Schilo » apparaît dans la Genèse, au sein de la bénédiction de Jacob sur ses fils. Il est généralement traduit par « celui à qui cela appartient » ou « celui qui doit venir » — une prophétie messianique qui annonce un personnage issu de la tribu de Juda, à qui les peuples du monde obéiront. Pour nous, ce nom symbolise notre conviction centrale : Jésus est ce Schilo — le Messie annoncé, fils de David, fils d'Abraham, vers qui pointent toutes les Écritures. Notre site porte ce nom en hommage à cette prophétie et à Celui qu'elle désigne.

SOURCES ET DROITS

Cette étude : © 2026 Schilo — Tous droits réservés. Source : https://schilo.org/anx016-les-trois-annees-de-formation-et-la-deuxieme-annee-de-nebucadnetsar/, exportée le 04/11/2026. La version en ligne peut avoir été complétée depuis.